



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026, sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Immeubles affectés	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : 501, rue Principale Lot 6 701 164 Cadastre du Québec	Le projet prévoit l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement hors rue dont l'allée de circulation est implantée à une distance de 0,40 m de la limite du lot. Or, cette configuration n'est pas conforme au Règlement de zonage en vigueur. En effet, l'article 62 prescrit une distance minimale de 0,60 m entre une allée de circulation et la limite du lot.
Adresse : 320, rue Rémi Lot 5 978 110 Cadastre du Québec	Le projet prévoit l'aménagement de cases de stationnement en cour avant. Or, cette configuration n'est pas conforme au Règlement de zonage en vigueur. En effet, l'article 349 e) prévoit que les cases de stationnement en cour avant ne sont pas autorisées.
Adresse : 759, rue Principale Lot 5 978 353 Cadastre du Québec	Le projet prévoit l'implantation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 1 m de la limite de lot, l'aménagement d'espaces de stationnement en cour avant, ainsi qu'une largeur totale de stationnement hors rue supérieure à 6,5 m. Or, cette configuration n'est pas conforme au Règlement de zonage en vigueur. En effet, l'article 173, paragraphe 14°, ne permet pas l'implantation d'une remise en cour avant secondaire à moins de 2 m de toute limite de terrain, l'article 344 e) n'autorise pas la présence d'espaces de stationnement en cour avant, et l'article 203, deuxième alinéa, paragraphe a), n'autorise pas une largeur totale de stationnement hors rue supérieure à 6,5 m.

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogation mineure, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, à Saint-Amable, le **1^{er} septembre 2026 à 19 h.**

Saint-Amable, ce 14 août 2026.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint